

L'Orchampoïs

Bulletin
d'informations
municipales N°2

Décembre 2014



Sommaire

- Projets communaux
- Compte-rendu du Conseil Municipal du 17/07/2014
- Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 /09/2014
- Informations pratiques
- Vie intercommunale « Jura-Nord »
- Votre agenda
- SICTOM : Accès aux déchèteries

Horaires d'ouverture Mairie d'Orchamps :

Lundi : 14h00 - 16h00
Mardi : 14h00 - 16h00
Mercredi : 10h00 - 12h00
et 16h00 - 18h30
Jeudi : 14h00 - 16h30
Vendredi : 14h00 - 16h30
Samedi : 10h00 - 12h00

Le secrétariat est fermé
le dernier samedi du
mois.

Rencontre avec les élus
sur rendez - vous.

Demande de passeport
biométrique : sur
rendez-vous le mercredi

Mairie d'Orchamps :

Tél. : 03.84.71.30.35.

Fax : 03.84.79.41.33.

mairie.orchamps@wanadoo.fr

Cœur de village

S'agissant du cœur du village, le Conseil Municipal a souhaité aménager la place du Monument.

Cette place était initialement un carrefour routier ne laissant que peu de place pour les usages doux. Après une phase de test pour créer un espace central non circulé, nous souhaitons valider ce principe fonctionnel, aménager l'espace public et valoriser le cœur du bourg.

Cependant, le concours d'un architecte paysager nous apparaît nécessaire et le choix se fera dans quelques jours. L'aménagement du centre village est primordial pour notre commune pour plusieurs raisons.

Premièrement la **sécurité des personnes**, en effet, le trafic routier très important, peu respectueux de la vitesse limitée comme des passages piétons présente un danger per-

manant pour de nombreux piétons toutes générations confondues, notamment à proximité des commerces.

Ensuite, le centre bourg d'Orchamps est actuellement **peu perceptible** et pas assez **qualitatif** et, afin de renforcer l'attractivité, nous devons embellir cette place et ce carrefour si prégnants dans la traverse.

Enfin dans le cadre de cet aménagement, un travail sur l'ensemble du secteur, c'est-à-dire place du Monument, îlot Keck-Vuillemin, rue de l'église, paraît indispensable pour une cohérence des liaisons douces et les constructions futures.

Mise en place le 26 juin, l'aménagement provisoire apporte une idée précise dans ses dimensions de notre future place et nous sommes toujours à l'écoute de vos remarques tant positives que

négatives.

Le **projet d'aménagement** doit permettre de donner une **réelle visibilité** sur la traversée et une **identité spécifique**. Il doit permettre également de créer les conditions du **maintien** et du **développement du commerce**.

Concernant le parking d'environ 30 places (si précieux pour l'activité commerciale), créées suite à la démolition des bâtiments Keck et Vuillemin, prochainement nous installerons deux panneaux d'informations municipales et associatives ainsi qu'un affichage ponctuel des films diffusés aux Forges de Fraisans.

Stationnement et civisme

A propos de sécurisation, nous constatons trop souvent avec colère le stationnement de véhicules sur les trottoirs **obligeant les piétons à marcher sur la chaussée** avec tous les risques encourus.

Par ailleurs, et malgré de nombreuses places de par-

king offertes à proximité immédiate des commerces, **les interdictions de stationner vers les commerces** sont peu respectées créant des difficultés de giration dans le carrefour vers la place. Nous sollicitons dès à présent le concours de la **gendarmerie** pour essayer



de convaincre les contrevenants de respecter les différentes interdictions. Le **vivre ensemble**, c'est surtout **une affaire de civisme**.

Présents : M. Christian RICHARD, Maire, Mmes Michèle BOUCARD, Géraldine FIGARD, Catherine GUELDREY, Lucette NAEGELLEN, Jessica RAMEL, Edwige VERNEREY ; MM. Philippe BADOZ, Michel BERNARD, Régis CHOPIN, Jérôme CORLET, Gilles DEBEIRE, Nicolas JOLY.

Absents excusés : Mme Marie DODANE, ayant donné procuration à M. Régis CHOPIN, M. Denis JEUNET, ayant donné procuration à M. Christian RICHARD.

Secrétaire de séance : M. Jérôme CORLET.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire donne lecture de la séance précédente extraite du registre des délibérations, qui, n'appelant aucune remarque particulière, est signée par les Conseillers.

CŒUR DE VILLAGE

- Dans le cadre de la réhabilitation du cœur de village, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser l'effacement du réseau basse tension et éclairage public sur les rues de l'Eglise, de la Résistance et de la place du Monument, en approuvant le programme de travaux du SIEDEC (Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications) du Jura. Ces travaux d'effacement de réseaux s'élèvent à 102 500,87 € H.T.
- Parallèlement, l'Assemblée Municipale accepte unanimement les conditions fixées par la société ORANGE pour l'opération d'enfouissement de ses réseaux d'équipement de communications électroniques des rues de l'Eglise, de la Résistance et de la place du Monument.
- Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques des rues de l'Eglise, de la Résistance et de la place du Monument, le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, l'entreprise DEMONGEOT pour assurer les opérations de terrassement et de génie civil non prises en compte dans la convention passée avec la société ORANGE, s'élevant à 8 919,40 € H.T.

CONSEIL GÉNÉRAL DU JURA

Le Conseil Général du Jura, propriétaire de réseaux de communications électroniques à haut débit, souhaite passer une convention d'occupation régularisant l'implantation d'une armoire de dégroupage sur la parcelle cadastrée AC 206 située sous les escaliers de la gare et propriété de la commune d'Orchamps.

C'est pourquoi l'Assemblée Municipale accepte unanimement la mise à disposition gratuite d'une surface de 2 m² dans la parcelle cadastrée AC 206 pour une durée de vingt ans au profit du Conseil Général du Jura.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « JURA-NORD »

Le Maire invite le Conseil Municipal à élire un délégué titulaire pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes « Jura-Nord » soumise depuis le 1er janvier 2014 au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Ainsi, l'Assemblée Municipale unanime élit M. Christian RICHARD délégué titulaire pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes « Jura-Nord ».

ASSOCIATION DE CHASSE COMMUNALE AGRÉÉE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal une délibération du 04 décembre 1997 qui prévoyait de mettre à disposition au profit de l'association de chasse communale agréée (ACCA) d'Orchamps un espace de 20 m² pour l'édification d'une cabane de chasse.

L'Assemblée Municipale accepte, à l'unanimité, de renouveler cette convention de mise à disposition gratuite d'un espace de 72 m² dans la parcelle cadastrée AB 5 pour une durée de 9 ans au profit de l'association de chasse communale agréée d'Orchamps pour régulariser ainsi l'implantation de la nouvelle cabane de chasse reconstruite sur la propriété de la commune d'Orchamps.

LOTISSEMENT « AUX MAIZIÈRES »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 04 février 2005 qui prévoyait de reprendre immédiatement la propriété des espaces communs (voies + espaces verts) du lotissement « Aux Maizières » et explique que la Commune souhaite aujourd'hui le faire.

Le Conseil Municipal décide unanimement de reprendre les espaces communs (voies + espaces verts) dans le domaine privé communal, à savoir les parcelles cadastrées : AC337, AC338, AC339, AC340, AC341, AC342, AC343, AC344, AC345 et AC346, pour l'euro symbolique.

DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de compétences par le Conseil Municipal :

- **Remboursement (juillet 2014) :**

Un remboursement par GROUPAMA Assurances d'un montant de 3263,54 € ainsi qu'un remboursement d'un montant de 1000,00 € suite à un sinistre relatif à du mobilier urbain sont acceptés.

- **Travaux de nettoyage des toitures de la salle des fêtes et de la poste (septembre 2014) :**

Dans l'objectif d'effectuer des travaux de nettoyage sur les toitures de la salle des fêtes et de la poste, la proposition de l'entreprise Jean Ollmann de RANCHOT a été retenue pour un montant de 1800,00 € H.T. à la salle des fêtes et de 3520,00 € H.T. à la poste.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2014

N° 96

Présents : M. Christian RICHARD, Maire, Mmes Michèle BOUCARD, Marie DODANE, Géraldine FIGARD, Catherine GUELDRY, Lucette NAEGELLEN, Jessica RAMEL, Edwige VERNEREY ; MM. Philippe BADOZ, Michel BERNARD, Jérôme CORLET, Gilles DEBEIRE, Denis JEUNET, Nicolas JOLY.

Absent excusé : M. Régis CHOPIN, ayant donné procuration à Mme Catherine GUELDRY.

Secrétaire de séance : M. Jérôme CORLET.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire donne lecture de la séance précédente extraite du registre des délibérations, qui, n'appelant aucune remarque particulière, est signée par les Conseillers.

BOIS

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'ONF à réaliser des ventes de gré à gré de bois de chauffage, auprès de professionnels, provenant des parcelles 1, 26, 27 et du bois appartenant à la Commune d'Orchamps sur le territoire de Montepain dans le cadre de la campagne 2014-2015.

VIE ASSOCIATIVE

Sur la base des montants des subventions attribuées en 2013, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser les subventions suivantes au titre de l'exercice 2014 :

- | | | |
|-------------------------------|------------------------------|--|
| • Amicale des Anciens : 180 € | • Souvenir français : 100 € | • Maison du patrimoine : 450 € |
| • Anciens Combattants : 180 € | • St Vincent de Paul : 400 € | • Association française myopathie: 50€ |
| • Donneurs de sang : 75 € | • Foyer rural : 450 € | • Tandem : 450 € |
| • Amicale Pompiers : 450 € | • FNATH : 90 € | • Association AMAP des Halles: 100€ |
| • Club amitié : 180 € | • PGCATM : 90 € | • Music'Chaux : 300 € |
| • Comité des fêtes : 450 € | • Judo club : 450 € | |

IMPLANTATION BORNE RECHARGE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le Conseil Général du Jura a sollicité la commune d'Orchamps pour l'implantation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques sur la parcelle cadastrée AD 319, propriété communale, située au carrefour de la rue de la Libération et de la rue Pasteur.

Le Conseil Municipal unanime accepte la mise à disposition gratuite d'une partie de cette parcelle pour une durée minimale de 2 ans afin de permettre le stationnement des véhicules électriques se rechargeant à cette borne.

ASSAINISSEMENT

Le Maire explique que le Conseil Général du Jura peut mettre à disposition ses services dans les domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau potable et de l'entretien des milieux aquatiques pour un coût annuel d'environ 436 € H.T.

Le Conseil Municipal décide ainsi, à l'unanimité, de solliciter l'assistance technique du Conseil Général dans le domaine de l'assainissement collectif, pour une durée de 3 ans.

En outre, le Conseil Municipal unanime sollicite le SIEDEC dans le cadre d'une mise à disposition de ses services pour l'élaboration du diagnostic du système d'assainissement, pour un coût pouvant aller jusqu'à 5611,40 € hors champ de TVA.

FINANCES COMMUNALES

D'une part, le Conseil Municipal décide unanimement de prendre une décision modificative (DM1) du budget général (M14), permettant d'intégrer, en opérations d'ordre les travaux effectués en régie ainsi que les dépenses réalisées sous mandat et correspondant à l'effacement des réseaux électriques de la rue Bel air et de la rue de l'église, d'effectuer des virements de crédits depuis les chapitres 21 et 23 pour créditer les comptes 2031 et 2041582.

D'autre part, le Conseil Municipal unanime décide de prendre une décision modificative (DM1) du budget assainissement (M49), permettant d'effectuer des virements de crédits depuis le compte 020 pour créditer le compte 203.

ANIMATIONS COMMUNALES

Afin de remplacer la sono portable devenue obsolète, l'Assemblée Municipale retient unanimement l'offre de l'Entreprise REBOUL de Besançon, qui s'est révélée économiquement la plus avantageuse pour un montant maximum de 692 € TTC.

INFORMATIONS PRATIQUES

Abribus

*Pour votre
sécurité,
ne pas
attendre
sur le
trottoir.*

Dans le cadre du projet de l'aménagement du cœur de village, l'abri de bus a été déplacé près du parking nouvellement créé dans le centre du bourg, face au « petit Casino » et au magasin « Art floral ». Les usagers (notamment les collégiens) bénéficient d'un lieu suffisamment spacieux pour que tous soient accueillis à

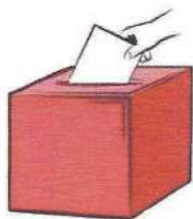
l'intérieur lorsqu'ils attendent l'arrivée du bus et soient à l'abri en cas d'intempérie. Ils peuvent également stationner sur le parking et non pas sur le trottoir devant l'abribus (proximité de la route) et ce pour des questions de sécurité.

D'autre part, le mur blanc a

pour destination un « mur à taguer ». Il est bon de rappeler que ce **lieu d'expression fait appel aux « dons ou qualités artistiques » de chacun** et qu'il n'est en aucun cas un exutoire pour discriminer d'autres personnes ou écrire des inepties. Chacun reste responsable de ses écrits.

Prochaines élections

Les élections départementales auront lieu les dimanches 22 et 29 mars 2015 au bureau de vote ouvert de 8h00 à 18h00 en mairie.



Inscription sur les listes électorales

Elle est automatique pour toute personne de nationalité française ayant 18 ans le 28 février de l'année suivante et qui a souscrit aux obligations du recensement militaire. En cas de changement de résidence, la radiation est automatique, mais la nouvelle inscription doit être réalisée par la personne elle-même. Cette inscription se fait à la mairie de son nouveau domicile, sur présentation d'une pièce d'identité (livret de famille ou carte d'identité) et d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF, etc.).

Cette inscription doit se faire avant le 31 décembre pour les élections de l'année suivante.

Recensement

Obligatoire à 16 ans. Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16ème anniversaire. La mairie (ou le consulat), remettra alors une attestation de recensement. Il est pri-

mordial de la conserver précieusement. En effet, cette attestation sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée...). Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électo-

rales à 18 ans si les conditions légales pour être électeurs sont remplies. Après avoir été recensé, et jusqu'à l'âge de 25 ans, vous êtes tenu de faire connaître, à votre organisme chargé du service national, tout changement de domicile ou de résidence, de situation familiale ou professionnelle.

site
internet :

www.defense.gouv.fr/jdc

Cartes Nationales d'Identité

A partir du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans). Cette prolongation de cinq ans concerne les nouvelles cartes d'identités délivrées au 1er janvier 2014, aux personnes majeures et celles délivrées aux personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. Les cartes d'identité délivrées pour les personnes mineures restent valables 10 ans.

Cependant, pour un déplacement à l'étranger, il convient toutefois de contacter votre mairie ou la préfecture pour être en règle avec la législation du pays hôte.



Maison du patrimoine - Recherche de documents

La maison du patrimoine d'Orchamps et du Nord-Jura prépare la publication d'un numéro spécial de sa revue semestrielle « Trame de vies », qui paraîtra sous le nom de « Drames de vies ». Ce numéro a pour finalité de commémorer le centenaire de la Guerre 1914-18. Ainsi, documents, objets et histoires relatives à ce conflit sont recherchés. Si vous possédez des cartes postales, des photos, des journaux personnels, rédigés par des soldats, des objets (fabriqués sur le front), n'hésitez pas à vous faire connaître. Tous les documents prêtés seront rendus à leurs propriétaires.

MAISON DU PATRIMOINE
2 rue de l'Eglise
39700 ORCHAMPS
curie.georges@gmail.com

Centenaire
de la Guerre
1914 - 1918

Atelier des Familles

*Parce
qu'être
parent est
une
aventure
pleine
d'imprévu.*

L'Atelier des Familles vient d'ouvrir ses portes à Orchamps, et vous accueille gratuitement tous les mardis matin pendant la période scolaire et sans rendez-vous de 9h00 à 11h30, dans la Salle du RASED de l'Ecole du Chat Perché (1^{er} étage - accès par l'escalier extérieur).

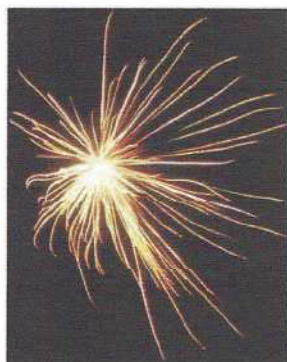
L'Atelier des Familles est un espace convivial de rencontre, d'écoute et de parole, d'informations et de conseils, de soutien, pour les parents accompagnés de leur enfant, ou même pour les futurs parents.

L'Atelier des Familles est une équipe pluridisciplinaire du Conseil Général du Jura compétente dans le domaine de la petite enfance, composée d'un médecin, d'une sage-femme, d'une puéricultrice, d'une éducatrice spécialisée, d'une psychologue et d'une assistante sociale.

Fête d'Orchamps 2015 recherche bénévoles !

Si vous souhaitez participer à l'organisation de l'édition 2015 de la Fête d'Orchamps et/ou proposer vos idées, nous vous invitons à prendre part aux réunions de préparation (cf. calendrier ci-dessous) et à rejoindre l'équipe de bénévoles. N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie ou auprès de responsables d'association.

- Vendredi 6 Février 2015 à 20h, en salle de réunion de la mairie.
- Vendredi 3 Avril 2015 à 20h, en salle de réunion de la mairie.
- Vendredi 5 Juin 2015 à 20h, en salle de réunion de la mairie.
- Vendredi 3 Juillet 2015 à 20h, en salle de réunion de la mairie.
- Lundi 24 août 2015, en salle de réunion de la mairie.



VIE INTERCOMMUNALE « JURA-NORD »

Ecran mobile « Jura-Nord »

Depuis octobre 2014, la saison de l'Ecran Mobile a repris. La Communauté de Communes « Jura-Nord » finance le projet qui est porté par le Foyer Rural de Dampierre et l'Association Culturelle des Forges. Les projections auront lieu 1 fois par mois le mercredi, à raison de 2 séances ce jour-là (une première séance « jeunesse » à 15h30 et une seconde « adultes » à 20h30) à la Salle des Forges de Fraisans.

Les prochaines séances auront lieu les mercredi 28 janvier, 25 février, 25 mars, 22 avril, 20 mai et 17 juin 2015 aux mêmes horaires.

Tarifs des séances :

- Tarif réduit : 4,20 €
- Tarif plein : 5 €.

*2 séances
de cinéma
par mois.*

École du « Chat Perché »

Depuis le 1^{er} septembre, la compétence scolaire a été transférée à la Communauté de Communes « Jura-Nord ». L'école située dans notre village regroupe toujours les enfants issus des quatre communes membres de l'ex-SIVOS « Jean Moulin », à savoir La Barre, La Bretenière, Our et Orchamps.

Rentrée 2014/2015

M. Frédéric DÉFARGE est le nouveau directeur de l'école. Le personnel de l'école se compose de 8 enseignants qui encadrent les 7 classes, de 2 ATSEM (plus une ATSEM à temps partiel) et de 2 AVS. L'effectif de l'école s'élève à 185 élèves, dont 73 élèves en maternelle et 112 en élémentaire.

Les T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) ont été mis en place dès la rentrée.

Pour rappel : **jours et horaires des T.A.P. pour l'école du « Chat Perché »** : les mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30, sur inscription des enfants au préalable.



Médiathèques « Jura-Nord »

La **MÉDIATHÈQUE « JURA-NORD »** est un réseau de 3 médiathèques de la Communauté de Communes « Jura-Nord » : une médiathèque à Gendrey, une médiathèque relais à Dampierre et un point lecture à Courtefontaine. On peut y venir gratuitement sans être abonné, pour y lire, travailler sur place ou assister à des animations.

En s'abonnant à la Médiathèque Jura Nord, on peut profiter d'un fonds d'environ 40 000 documents et emprunter :

- Des livres (romans, documentaires, BD, mangas, albums, livre-CD...)
- Des revues et magazines
- Des documents multimédia : DVD, CD, CD-ROM, ...
- Des ressources en ligne (directement consultables chez soi) : musique, cinéma à la demande, magazines et presse, livres, autoformation

La **MÉDIATHÈQUE « JURA-NORD »** propose également :

- **Des animations** : Tout au long de l'année sont proposés des contes pour enfants et adultes, des lectures pour les tout-petits, des expositions, des projections, des accueils d'auteur, des concerts, des concours, ...
- Des services : un service de portage de livres à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer même temporairement
- Un accès à un espace multimédia : consultation Internet, cours d'informatique, ...

Tarifs

- Habitant de la Communauté de Communes « Jura-Nord »
10€ pour une personne, adulte ou enfant (20€ si extérieur à Jura-Nord)
13€ pour une famille (26€ si extérieur à « Jura-Nord »)
- Carte Avantages Jeunes :
abonnement gratuit pour les titulaires de la carte sur présentation de celle-ci et remise du coupon du livret

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes « Jura-Nord » : **www.jura-nord.com/page-mediathèques**

Médiathèque de Gendrey

9 rue Richebourg
39350 GENDREY
Tél : 03.84.81.08.88.

Mardi : 13h30 - 18h
Mercredi : 13h30 - 18h
Vendredi : 13h30 - 19h
Samedi : 13h30 - 16h

Médiathèque de Dampierre

2 route de Fraisans
39700 DAMPIERRE
Tél : 03.84.71.14.82.

Lundi : 15h - 18 h
Mercredi : 9h30 - 12h30
Jeudi : 15h - 18h
Samedi : 9h30 - 12h30

*3 médiathèques sur
le territoire de « Jura
-Nord » vous
proposent des
documents à
consulter ou à
emprunter, des
animations et des
services.*

VOTRE AGENDA

DATE	MANIFESTATION	HORAIRE	LIEU
Vendredi 12 décembre 2014	Spectacle des enfants participants aux Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)	A partir de 17h00	Salle des Fêtes ORCHAMPS
Samedi 13 décembre 2014	Arbre de Noël organisé par l'association Saint Vincent de Paul d'Orchamps	A partir de 14h00	Salle des Fêtes ORCHAMPS
Vendredi 19 décembre 2014	Concert de la chorale « Chœur à Cœur » de l'Ecole de Musique Associative Jura-Nord (EMAJN) et de la Clairette de Mouchard - Entrée gratuite.	20h30	Eglise FRAISANS
Mardi 27 janvier 2015	Spectacle « Histoire Papier » par la Compagnie La Cordonnerie	19h30	Salle des Fêtes ORCHAMPS

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal souhaitent à tous les habitants de bonnes fêtes de fin d'année.


SICTOM : accès aux déchèteries

Le SICTOM de Dole met en place un nouveau système d'entrée aux déchèteries. Celui-ci sera opérationnel dès le 1^{er} janvier 2015. **Un badge sera désormais nécessaire à chaque foyer**, permettant l'accès à l'ensemble des 10 déchèteries du SICTOM. Sans ce dernier, il ne sera plus possible d'entrer dans les déchèteries.

Ces badges seront distribués en Mairie **uniquement** lors de permanences et, à cette occasion, il vous sera également demandé de signer le règlement d'utilisation de ces badges.

Les permanences, qui se tiendront en salle du Conseil Municipal (Mairie), sont les suivantes :

- Lundi 15 décembre de 16h00 à 19h00
- Mercredi 17 décembre de 15h00 à 17h00
- Samedi 20 décembre de 10h00 à 12h00

Les badges non distribués seront renvoyés au SICTOM.

*Un badge
sera
désormais
nécessaire
à chaque
foyer.*